

Décret n° 2019-113 du 23 avril 2019  
portant création, attributions et composition du comité d'organisation  
du forum investir en Afrique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2017- 371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef  
du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du  
Gouvernement ;

DECRETE :

**Article premier :** Il est créé, sous l'autorité du ministre chargé de l'aménagement, de  
l'équipement du territoire, des grands travaux, un comité d'organisation du forum  
investir en Afrique.

Le forum investir en Afrique se tiendra à Brazzaville du 10 au 12 septembre 2019.

**Article 2 :** Le comité d'organisation du forum investir en Afrique est chargé, en  
partenariat avec le ministère des finances de Chine, la Banque de développement de  
Chine et la Banque Mondiale, de préparer et d'organiser le forum investir en Afrique.

**Article 3 :** Le comité d'organisation du forum investir en Afrique est composé ainsi qu'il  
suit :

**Président :** Le ministre de l'aménagement, de l'équipement du territoire, des grands  
travaux ;

**Premier Vice-président :** Le ministre des finances et du budget ;

**Deuxième Vice-président :** Le ministre du plan, de la statistique et de l'intégration  
régionale ;

**Rapporteur :** Le secrétaire général du ministère des affaires étrangères, de la  
coopération et des Congolais de l'étranger ;

**Rapporteur adjoint :** Le directeur général de l'agence de promotion des  
investissements ;

**Membres :**

- deux représentants de la Présidence de la République ;
- deux représentants de la Primature ;
- un représentant du ministère en charge de l'économie et de l'industrie ;

- un représentant du ministère en charge du commerce ;
- un représentant du ministère de l'intérieur et de la décentralisation ;
- un représentant du ministère de l'aménagement, de l'équipement du territoire, des grands travaux ;
- un représentant du ministère en charge des affaires étrangères ;
- un représentant du ministère en charge des finances ;
- un représentant du ministère en charge des petites et moyennes entreprises ;
- un représentant du ministère en charge de l'énergie et de l'hydraulique ;
- un représentant du ministère des zones économiques spéciales ;
- un représentant du ministère de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi ;
- un représentant du ministère en charge du plan, de la statistique et de l'intégration régionale ;
- un représentant du ministère des postes, télécommunications et de l'économie numérique ;
- un représentant du ministère du tourisme et de l'environnement ;
- un représentant de la chambre de commerce de Brazzaville ;
- un représentant de la chambre de commerce de Pointe-Noire.

**Article 4 :** Le comité d'organisation du forum investir en Afrique peut faire appel à toute personne ressource.

**Article 5 :** Le comité d'organisation du forum investir en Afrique comprend les commissions techniques ci-après :

- la commission sécurité ;
- la commission protocole ;
- la commission transports et logistique ;
- la commission communication ;
- la commission restauration.

**Article 6 :** Les attributions, l'organisation et le fonctionnement des commissions techniques citées à l'article 5 du présent décret sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'aménagement, de l'équipement du territoire, des grands travaux.

**Article 7 :** Les membres du comité d'organisation sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'aménagement, de l'équipement du territoire, des grands travaux, sur proposition des structures qu'ils représentent.

**Article 8 :** Les fonctions de membre du comité d'organisation du forum investir en Afrique sont gratuites.

**Article 9** : Les frais de fonctionnement du comité d'organisation du forum investir en Afrique sont à la charge du budget de l'Etat.

**Article 10** : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo /-

2019-113

Fait à Brazzaville, le 23 avril 2019

  
Denis SASSOU-N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef du  
Gouvernement,

  
Clément MOUAMBA. -

Le ministre de l'aménagement, de  
l'équipement du territoire, des grands  
travaux,

  
Jean-Jacques BOUYA. -

Le ministre d'Etat, ministre de  
l'économie, de l'industrie et du  
portefeuille public,

  
Gilbert ONDONGO. -

Le ministre des finances et du budget,

  
Calixte NGANONGO. -

La ministre du plan, de la statistique,  
et de l'intégration régionale,

  
Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS. -